

Léon Bernier et Jean Trépanier

Respectivement chercheur à l'Institut québécois de recherche sur la culture
et chercheur au département de criminologie de l'Université de Montréal

1994

“Situation d'enfance en danger:
la fugue et la prostitution
chez les mineurs”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Léon Bernier et Jean Trépanier (respectivement chercheur à l'IQRC (Institut québécois de recherche sur la culture) et criminologue au département de criminologie de l'Université de Montréal.

“Situation d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs.”

Léon BERNER et Jean TRÉPANIÉ, «Situations d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs», in ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 33, pages 673 à 696. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 pages.

[Autorisation accordée par M. Léon Bernier le 29 septembre 2004]

Courriel : leonlinda@tantien.com

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 4 novembre 2004 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

1. La fugue chez les adolescents
 - 1.1 Nature, ampleur et manifestations du phénomène
 - 1.2 La décision de fuguer et les situations qui y conduisent
 - 1.3 Impacts et conséquences de la fugue
 - 1.4 L'issue de la fugue

2. La prostitution des mineurs
 - 2.1 Nature, ampleur et manifestations du phénomène
 - 2.2 Les jeunes et leur introduction dans la prostitution
 - 2.3 Les conséquences de la prostitution et les problèmes qui y sont associés
 - 2.4 Le terme de la prostitution

3. Conclusion

Bibliographie sélective

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Ce qu'il est généralement convenu d'appeler «enfance en danger» renvoie moins à un problème social qu'à un ensemble de phénomènes divers qui, étant définis comme des problèmes, trouvent leur convergence dans leur association à ce groupe d'âge qu'est l'enfance (enfance étant pris ici comme synonyme de minorité).

On oublie facilement que les notions d'enfance et d'adolescence sont relativement récentes dans l'histoire des sociétés occidentales et que l'émergence d'une conscience sociale du jeune âge a très largement coïncidé avec la conscience des dangers associés à cette période de la vie. Philippe Ariès situe au XVIIe siècle et limite aux classes dominantes l'apparition des premières manifestations du sentiment moderne de l'enfance ¹. Il faut attendre beaucoup plus tard cependant pour que ce sentiment se généralise et se concrétise par des changements d'attitudes et de comportements au sein des familles et dans les différents domaines de la vie publique. Associé à la pauvreté endémique de vastes couches de la population, le phénomène de l'abandon d'enfants, qui avait donné naissance au XVIIe siècle à l'entreprise charitable de saint Vincent-de-Paul, était encore une pratique courante au XIXe siècle ². D'autres phénomènes comme la mise en nourrice, présents

¹ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.

² Selon des historiens, il y aurait eu, en 1835, 121 000 abandons d'enfants dans la seule ville de Paris. Ce chiffre est extrait de la synthèse historique que contient l'ouvrage de Pierre Strauss et Michel Manciaux, *L'enfant maltraité*, Paris, Fleurus, 1982.

jusqu'à une date relativement récente dans toutes les couches de la société de pays comme la France et l'Angleterre³, témoignent aussi de la constitution tardive du lien affectif à l'égard du jeune enfant. L'exploitation du travail industriel des enfants, jusqu'au XXe siècle, indique également à quel point l'identification et la reconnaissance de besoins et d'intérêts propres à l'enfance ont mis du temps à passer dans les moeurs et à se traduire dans des lois⁴. Comme le soulignent Strauss et Manciaux, «les études portant sur l'histoire contemporaine permettent d'affirmer sans réserve que la condition des enfants s'est profondément transformée au cours des deux derniers siècles, que leur protection est aujourd'hui mieux assurée, que certains droits leur sont reconnus⁵ ». Pour reprendre les termes de Lee, nous sommes passés depuis le début du siècle dernier du paradigme de l'enfant propriété à celui de l'enfant à protéger, puis à celui de l'enfant sujet de droits⁶. C'est aussi au cours de cette période, et plus particulièrement depuis une trentaine d'années, que les chercheurs et les intervenants sociaux ont commencé à s'intéresser de façon attentive aux dangers reliés à l'enfance, ce qui peut créer l'impression que les menaces à la sécurité et au développement des enfants sont aujourd'hui plus nombreuses et plus diversifiées qu'auparavant⁷.

Les dangers auxquels sont confrontés les enfants sont susceptibles de varier en fonction du contexte. À titre d'exemple, le phénomène de l'abandon des enfants illégitimes perd de son ampleur à partir du moment où les moyens contraceptifs entraînent une diminution des naissances illégitimes et où l'acceptation sociale s'accroît à l'endroit des mères célibataires. D'une part, l'incidence du phénomène lui-même peut varier. Mais aussi, le regard qui se porte sur lui peut changer: ce qui est défini comme un problème dans un contexte social donné peut ne pas l'être dans un autre. En est témoin l'évolution de la loi québécoise définissant quels sont les enfants en danger qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'État. La loi de 1867 sur les écoles d'industrie visait les enfants errants, abandonnés, incontrôlables ou en contact avec la criminalité (soit parce qu'ils fréquentent des voleurs de profession, soit parce que l'un des parents a fait l'objet de certaines condamnations). Avec les années, certaines de ces catégories sont modifiées alors que d'autres s'ajoutent, si bien que l'on pourrait grouper sous deux titres les dangers auxquels fait référence la Loi sur la protection de la jeunesse aujourd'hui. Un premier

³ Les conditions de garde d'enfants placés en nourrice occupent encore une place importante dans les débats parlementaires ayant mené à l'adoption du *Children Act* britannique de 1908.

⁴ Voir: Deborah Frankel-Howard, *La violence familiale: examen des écrits théoriques et cliniques*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Santé et Bien-être social, 1989.

⁵ P. Strauss et M. Manciaux, *op. cit.*, p. 31.

⁶ J.A. Lee, «Three Paradigms of Childhood», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 19, 4, 1982, p. 591-608.

⁷ Sur l'évolution de la conscience de l'enfant comme sujet de droits au Québec, voir: Oscar D'Amours, «Survol historique de la protection de l'enfance au Québec de 1608 à 1977», *Service social*, 35, 3, 1986, p. 386-415; Christine Zeller et Camille Messier, *Des enfants maltraités au Québec?*, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

groupe réunit ceux auxquels un jeune peut être exposé par son entourage, et tout particulièrement sa famille: l'enfant orphelin, abandonné, négligé, rejeté affectivement, privé de soins ou de conditions matérielles d'existence appropriées, exposé à un danger physique ou moral par le mode de vie de la personne qui le garde, forcé ou incité à mendier ou à se produire en spectacle d'une façon inacceptable eu égard à son âge, victime d'abus sexuels ou de mauvais traitements physiques. Dans ces cas, l'enfant est perçu comme victime de son milieu. Un second groupe de situations est défini comme faisant partie du problème social de l'enfance dite «en danger», mais en raison du comportement des mineurs eux-mêmes. Qu'il soit ou non le résultat d'actions ou de négligences antérieures de la part d'adultes, le comportement du jeune lui-même constitue ce qui est défini comme le problème; d'où l'expression d'enfants «agissants⁸», en opposition aux enfants qui sont victimes des actions des autres. La Loi sur la protection de la jeunesse suggère que le législateur québécois a endossé cette vue lorsqu'il a inclus parmi les enfants pouvant faire l'objet d'une mesure de protection ceux qui fuguent, ceux qui s'absentent fréquemment de l'école et ceux qui manifestent des troubles de comportement sérieux, ces derniers recouvrant une série de conduites déviantes aussi diverses que les comportements violents, la consommation de drogue, la prostitution et d'autres encore. Ces conduites sont par ailleurs fréquemment gérées comme faisant partie du champ de la délinquance, laquelle est elle-même souvent définie comme le signe qu'un jeune est en situation de danger.

Le recours aux définitions juridiques ne permet certes pas d'épuiser dans toute sa diversité la notion d'enfance en danger. Il permet, toutefois, d'identifier certains phénomènes dont les manifestations ont été jugées suffisamment à problèmes pour entraîner une intervention de cette instance officielle de la société qu'est le législateur. Cette intervention peut être vue en quelque sorte comme un indice de ce que le phénomène est considéré comme un problème social. D'où son intérêt.

L'enfance et l'adolescence sont vues comme des phases de la vie où l'on s'attend à ce qu'un jeune assimile un certain nombre d'acquis susceptibles de le préparer à assumer ultérieurement le rôle d'adulte. Un ensemble d'attentes sont, dès lors, liées aux statuts d'enfant et d'adolescent. On estime que les jeunes doivent accepter de s'intégrer à certains milieux tels que la famille et l'école, que la société leur assigne pour y faire leurs principaux apprentissages affectifs, sociaux, scolaires et professionnels; le fait de s'en évader en fuguant

⁸ On trouve la distinction entre «enfants victimes», et «enfants agissants» (ces derniers incluant les jeunes qui font l'objet d'une intervention en protection pour troubles de comportements, fugues, absentéisme scolaire ou délinquance) dans l'ouvrage de Édith Deleury, Lise Binet et André Cloutier, *Grandir à l'ombre de la famille et de l'État*, Québec, Centre de recherche sur les droits et libertés, Faculté de droit, Université Laval, 1985, p. 110.

ou en ne fréquentant pas l'école est alors vu comme un problème, tout comme celui de refuser de répondre à des attentes minimales (notamment par le rejet d'exigences disciplinaires). On juge que ces apprentissages doivent se faire d'une façon qui prédispose les jeunes à une éventuelle vie de couple et de famille répondant à certaines normes; d'où le fait que soient définis comme problèmes des comportements risquant de les en écarter, tels que des comportements sexuels précoces ou l'implication dans la prostitution. On s'attend à ce que les jeunes aient des façons d'être et d'agir qui ne violent pas les droits des autres; sont donc jugés comme des problèmes les comportements agressifs et autres qui portent atteinte à la sécurité et à la propriété d'autrui (actes souvent définis comme délinquants) ou qui, de façon plus générale, rendent la vie des autres difficile à un point qui dépasse un seuil de tolérance. Enfin, l'on voit l'évolution des jeunes vers l'âge adulte comme devant être marquée par la croissance personnelle, de telle sorte qu'apparaissent comme des problèmes des comportements qui sont perçus comme autodestructeurs, tels que la consommation d'alcool et de drogue, l'automutilation et, ultimement, des gestes suicidaires.

Ces divers comportements⁹ ont été jugés suffisamment comme des problèmes pour que la Loi sur la protection de la jeunesse permette la prise en charge des mineurs qui les adoptent. Mon pas que le réseau de la protection de l'enfance soit seul habilité à gérer ces situations. À titre d'exemple, la délinquance des jeunes de douze ans et plus peut tout aussi bien donner lieu aux sanctions de la Loi sur les jeunes contrevenants; de même, certains comportements autodestructeurs peuvent appeler la mobilisation de ressources sanitaires. Cela dit, l'ensemble de ces situations peut être vu comme relevant de cette catégorie de problèmes que l'on groupe sous l'étiquette «enfance en danger». Il va de soi que les limites de ce chapitre ne permettent pas d'en aborder toutes les diverses facettes. Aussi avons-nous dû faire des choix. Ceux-ci ont été dictés aussi bien par le fait que certaines de ces facettes sont traitées ailleurs dans le présent ouvrage que par la disponibilité de travaux de recherche permettant de les cerner et par l'importance respective que chacune d'elles nous semblait occuper dans les débats sociaux. D'autres auraient pu préférer donner priorité à des choix différents. Notre optique a été de centrer l'attention sur la fugue et la prostitution des mineurs, deux phénomènes qui méritent d'être abordés spécifiquement de façon à en mieux percevoir les particularités et les interrelations.

Chacun de ces thèmes est étudié sous les angles suivants: comment le problème se manifeste-t-il et est-il défini? Comment voit-on les causes du problème ainsi que les caractéristiques des jeunes et des situations qu'il

⁹ Cette classification des comportements vus comme susceptibles de mettre en jeu la sécurité ou le développement des mineurs rejoint la perspective adoptée par Camille Messier, *Les troubles de comportement à l'adolescence*, Québec, Commission de protection des droits de la jeunesse, 1989, p. 20.

touche? Quelles conséquences le problème a-t-il pour le jeune, et dans quelle mesure est-il associé à la présence d'autres problèmes? Enfin, les jeunes impliqués en sortent-ils?

1. La fugue chez les adolescents

[Retour à la table des matières](#)

L'attention grandissante accordée depuis quelques années à l'étude des «troubles de comportement» en général et de la fugue en particulier, traduit le fait que «presque le quart des prises en charge (en vertu de la Loi québécoise sur la protection de la jeunesse) concerne non pas des enfants «victimes», mais des enfants «agissants», en difficulté scolaire, fugueurs, manifestant des troubles de comportements, anti-sociaux ¹⁰ » et qu'en outre, «près de la moitié des requêtes en protection de la jeunesse adressées au Tribunal ¹¹ » met en cause des problèmes de cette nature.

Au Québec et ailleurs au Canada, l'attention apportée plus spécifiquement au phénomène de la fugue est très récente et les quelques recherches réalisées jusqu'à maintenant concernent certaines grandes zones urbaines, dont Montréal, où le phénomène est quantitativement plus visible, recoupe d'autres problèmes comme ceux de l'itinérance et des jeunes de la rue ¹² et fait depuis quelques années l'objet d'un relevé plus systématique.

Une étude utilisant les données policières sur les cas de disparitions chez les mineurs, menée à la fin des années 1980 dans quatre villes canadiennes (Toronto, Edmonton, Surrey et Montréal) pour le compte du ministère du Solliciteur général du Canada ¹³, a permis d'apporter des précisions touchant l'ampleur et la localisation socio-démographique du phénomène en plus de départager les cas de fugues des autres formes de disparitions de mineurs et de

¹⁰ Pierre Roberge, *Le système québécois d'aide aux jeunes en difficulté et de leurs parents: esquisses et questions*, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, p. 27.

¹¹ Camille Messier, *op. cit.*, p. 1.

¹² Mark-David Janus *et al.*, *Adolescent Runaways. Causes and Consequences*, Lexington, Mass. / Toronto Lexington Books, 1987; Marguerite-Michelle Côté, *Les jeunes de la rue*, Montréal, Liber, 1991.

¹³ Cette étude a fait l'objet d'un rapport synthèse, sous la signature de Joan Fisher. Joan Fisher, *Projet de recherche sur les enfants disparus*, vol. 1, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1989.

distinguer les fugues du domicile familial des fugues du milieu de placement. Nous ferons très largement appel aux résultats de cette recherche pour la description quantitative du phénomène. Pour les aspects qualitatifs, nous ferons surtout référence aux résultats d'une étude réalisée à l'Institut québécois de recherche sur la culture ¹⁴ sur la base des témoignages de 45 jeunes fugueurs et fugueuses de la région de Montréal.

1.1 Nature, ampleur et manifestations du phénomène

[Retour à la table des matières](#)

Même s'il est difficile d'estimer la proportion des fugues chez les moins de 18 ans qui ne font pas l'objet d'un signalement, on peut supposer que cette proportion est relativement élevée pour les fugues du domicile familial, surtout lorsqu'elles concernent des jeunes approchant l'âge de la majorité. En dehors des prescriptions légales régissant les rapports mutuels parents-enfants, il existe en effet une norme sociale de l'accès à la maturité qui pousse tôt ou tard le jeune à s'éloigner physiquement et psychologiquement de ses parents ou de leurs remplaçants pour se prendre lui-même en main et se bâtir une existence autonome. Tout en constituant un mode inhabituel de partir, la fugue du foyer familial va néanmoins dans le sens de ce processus normal de prise de distance du jeune, ce qui fait qu'elle risque de prendre un caractère d'autant moins dramatique pour les proches qu'elle concerne un jeune en fin d'adolescence.

Depuis le milieu des années 1980, on signale environ 4 000 cas de disparitions d'enfants annuellement sur le territoire de Montréal ¹⁵. Selon les données policières compilées dans l'étude de Fisher, environ 80 % de ces signalements correspondent à des fugues, c'est-à-dire à des départs non autorisés du domicile familial ou d'un milieu de placement. Parmi les autres cas, 13% ne seraient pas véritablement des disparitions, 4% seraient des cas d'enfants perdus et 3 % des enlèvements (mettant le plus souvent en cause l'un des parents à la suite d'une séparation). Les résultats de la même étude indiquent également que plus de 80% des cas d'enlèvements signalés pour l'année repère, soit 1987, concernaient des enfants de moins de dix ans, tandis

¹⁴ Léon Bernier, Anne Morissette et Gilles Roy, *La fugue chez les adolescent(e)s: fuite d'un milieu ou réappropriation d'un destin*, rapport de recherche, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991.

¹⁵ L. Bernier *et al.*, *op. cit.*, tableau 1, p. 17.

que 94% des fugues impliquaient des enfants ou des adolescents de 10 à 18 ans, avec une polarisation très marquée dans la tranche d’âge allant de 13 à 15 ans où se retrouvent les deux tiers des fugues signalées. Par rapport à l’ensemble des cas de disparition, la fugue, tout au moins dans les cas faisant l’objet d’un signalement, apparaît donc surtout comme un phénomène de l’adolescence et plus manifestement encore du début de l’adolescence.

Ces constatations valent presque également pour les filles et les garçons. Les statistiques policières indiquent un pourcentage d’environ 10 % plus élevé de signalements de disparitions qui concernent des garçons, différence surtout concentrée cependant dans les cas de disparitions en bas âge et qui s’estompe après quatorze ans¹⁶. Chez les garçons comme chez les filles, la plus forte proportion des signalements concerne des disparitions du domicile familial. Pour la région de Montréal, les disparitions du milieu familial, incluant les fugues et les autres catégories de disparitions¹⁷, représentent environ 65% des cas, soit à peu près deux fois plus que les disparitions du milieu de placement. La répartition relative des signalements en fonction de leur provenance n’est cependant pas la même chez les garçons et les filles. Chez ces dernières, les disparitions du milieu familial prédominent beaucoup plus nettement et totalisent environ les trois quarts de tous les signalements de disparitions. Chez les garçons, la fugue d’institution prend davantage d’importance et représente environ le tiers des signalements¹⁸. Il faut dire qu’en raison du nombre beaucoup plus élevé de garçons que de filles qui sont placés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, le nombre total de garçons vivant en centre d’accueil pour adolescents est environ le double de celui des filles¹⁹, ce qui crée une plus forte probabilité que les fugues surviennent, chez eux, à la suite d’un placement.

Par ailleurs, les chiffres révèlent que les fugueurs en institution ont plus souvent tendance à récidiver. Dans les limites d’une période d’observation d’un an, comme l’indique la recherche du ministre du Solliciteur général du Canada, près de la moitié des fugueurs d’institution ont fugué plus d’une fois alors que plus des trois quarts des jeunes ayant fugué du milieu familial n’ont fugué qu’une fois. L’étude montre aussi que, dans les quatre villes, plus de 50 % des fugues signalées concernent une minorité de gros fugueurs et qu’au total les jeunes ayant fugué plus d’une fois dans l’année représentent environ 30 % des fugueurs, mais 60% des fugues signalées²⁰. Cela permet de

¹⁶ Ibid.

¹⁷ L’étude de Fisher ne fournit pas de chiffres comparatifs suivant le sexe; les données policières auxquelles nous avons nous-mêmes eu accès (Bernier *et al.*, *op. cit.*) permettent de faire la comparaison pour Montréal, mais ne permettent pas d’isoler les fugues des autres catégories de disparitions.

¹⁸ L. Bernier *et al.*, *op. cit.*, tableau 2, p. 18.

¹⁹ Camille Messier, *op. cit.*, fig. 1, p. 44.

²⁰ J. Fisher, *op. cit.*, tableau 3, p. 10 et tableau 4, p. 12.

suggérer qu'à Montréal, sur les 4 000 cas de disparition signalés chaque année, un peu plus de 3 000 sont des fugues et que ces 3 000 fugues impliquent un peu moins de 2 000 fugueurs.

Pour mieux saisir ce que recouvrent ces chiffres, il faut aussi préciser que la majorité des fugues signalées, qu'il s'agisse de fugues du domicile familial ou de fugues d'un milieu de placement, sont de courte durée. La moitié d'entre elles ne durent en effet pas plus de 24 heures et les deux tiers (les trois quarts dans le cas des fugues du domicile familial) pas plus de 72 heures. Si les fugues du centre d'accueil ont tendance à se prolonger davantage, près de 80% d'entre elles ne durent cependant pas plus d'une semaine. Les fugues de plus d'un mois comptent tout de même pour près de 10% des fugues d'institutions et pour environ 3 % des fugues du domicile familial ²¹.

Non seulement la plupart des fugues sont-elles limitées quant à la durée, mais elles semblent l'être aussi quant à l'espace géographique et social parcouru. Malgré l'absence de données quantitatives concernant cette dimension, l'analyse de 45 récits de fugueurs et fugueuses de la région de Montréal ²² a permis de préciser que les jeunes en fugue ne s'aventurent pas d'emblée en terrain inconnu mais ont plutôt tendance à se réfugier dans l'entourage immédiat. Souvent, en particulier dans le cas des premières fugues du domicile familial, ce sont les amis proches ou encore les frères et soeurs aînés vivant en appartement qui constituent le recours à la fois le plus facile d'accès et le plus approprié pour répondre aux besoins du jeune en fugue. Même lorsque l'appel à ces solidarités n'est pas possible, soit qu'il s'agisse de fugues plus longues ou répétées, ou encore de fugues d'institutions impliquant une plus étroite intervention policière, il n'est pas rare que les jeunes fugueurs cherchent à revenir dans leur quartier ou à tout le moins privilégient un environnement physique et humain qui leur soit familier. La longue fugue ne se déroule pas forcément au loin. Les jeunes qui réussissent à survivre durant des mois dans le centre-ville de métropoles comme Montréal proviennent souvent eux-mêmes de ces quartiers et il n'est pas rare que l'un ou les deux parents de ces jeunes soient encore domiciliés aux alentours. Si certains jeunes fugueurs sont néanmoins amenés, soit délibérément, soit au hasard de l'errance, à parcourir d'assez longues distances qui les conduisent loin de leur famille et de leur milieu, cela semble cependant une modalité assez exceptionnelle et peu représentative du phénomène dans son ensemble.

Qu'il s'agisse de la fugue du domicile familial ou du milieu de placement, peu de jeunes, apparemment, posent le geste uniquement pour satisfaire une irrépressible envie de liberté et d'aventure. D'importantes études américaines,

²¹ *Ibid.*, p. 17 et 22.

²² L. Bernier et al., op. cit.

dont celle de Brennan, Huizinga et Elliott²³, ont montré que l'image du jeune fugueur quittant le domicile familial pour «prendre la route» appartient beaucoup plus au folklore et à la fiction qu'à la réalité généralement plus prosaïque des motifs et circonstances de la fugue chez les mineurs. Sans exclure que la fugue puisse parfois conduire à un nomadisme plus ou moins recherché et assumé ou qu'elle puisse prendre, à l'occasion, la dimension d'un rituel initiatique²⁴, ce qu'en révèlent les récits de vie de fugueurs et de fugueuses²⁵ et que corrobore, semble-t-il, l'observation ethnographique des jeunes dits «de la rue»²⁶, a peu en commun avec la poursuite conquérante d'une utopie et bien davantage avec la recherche désespérée d'une issue à un sentiment d'impasse.

Témoignant du caractère d'urgence personnelle que traduit souvent le geste, la majorité des fugueurs fuguent seuls. Les fugues à deux ou à plusieurs semblent survenir surtout en contexte de placement, où les contraintes partagées de la vie en institution, l'influence réciproque et l'effet de contagion qui peut facilement s'y propager, concourent à la cristallisation périodique d'un désir collectif de fuguer, en plus d'exacerber les raisons plus personnelles qui, chez chacun, peuvent continuer d'agir comme moteurs plus profonds de la fugue. La fugue du milieu de placement, qu'elle se déroule en groupe ou en solitaire, semble aussi comporter plus de risques de conduire à la marginalité et à la déviance. Sans compter les cas de fugues d'institution orchestrés par des réseaux organisés de danse et de prostitution, il ressort des récits de fugueurs et fugueuses ayant suivi un long itinéraire en milieu de placement que c'est du centre d'accueil qu'ont lieu les fugues les plus spectaculaires tant par les circonstances, la durée, la gravité des gestes de délinquance posés et le degré d'enfoncement du jeune dans une symbolique de la violence et de la défonce²⁷.

En résumé, il semble que la fugue soit un phénomène survenant surtout à partir du début de l'adolescence; qui se manifeste plus précocement, mais pas plus souvent chez les garçons que chez les filles; qui, dans la majorité des cas, ne dure pas plus de 72 heures; qui se déroule le plus souvent en milieu familial et avec la complicité spontanée des amis proches; qui traduit davantage un mal-être qu'une quête aventureuse de liberté; qui comporte d'autant plus de risques d'errance et de déviance qu'il s'agit d'une fugue d'institution.

²³ T. Brennan, D. Huizinga et D.S. Elliot, *The Social Psychology of Runaways*, Colorado Behavioral Research Institute, Lexington Books, 1978.

²⁴ David Le Breton interprète la fugue, qu'il associe à d'autres «conduites de risques», telles les toxicomanies et les tentatives de suicides, comme un rite initiatique auquel des jeunes ont recours pour donner sens à leur vie et tracer les limites symboliques leur permettant d'accéder à la vie adulte (David Le Breton, *Passions du risque*, Paris, Métailié, 1991).

²⁵ Bernier et al., op. cit.

²⁶ Marguerite-Michelle Côté, op. cit.

²⁷ Bernier et al., op. cit.

1.2 La décision de fuguer et les situations qui y conduisent

[Retour à la table des matières](#)

Même si des auteurs, dont Impe et Lefebvre, Miller, Hoffman et Duggin²⁸, ont tendance à associer la fugue au processus transitoire de l'adolescence et à faire ainsi de tout adolescent un fugueur en puissance, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre seulement de jeunes en viennent à poser ce geste qui, sans être pour autant un signe de marginalité, conserve néanmoins un caractère assez exceptionnel. La fugue serait plutôt une forme que prend la « crise d'adolescence », qu'on a de moins en moins tendance à considérer comme un processus par lequel passent tous les adolescents²⁹ et davantage comme la marque d'une adolescence perturbée.

Cette crise, dont la fugue est tout à la fois le symptôme et la recherche d'une issue, renvoie presque invariablement à des problèmes d'ordre familial et plus précisément à des carences (réelles ou perçues) de la présence parentale³⁰. Parmi ceux et celles qui fuguent du milieu de placement, on trouve d'abord nombre d'enfants abandonnés ou quasi abandonnés qui, ne pouvant assumer subjectivement la condition d'orphelin, cherchent par tous les moyens, dont la fugue, à retrouver les traces réelles ou imaginaires de leurs origines. Au fondement de la plupart des fugues d'institution, on rencontre, à des degrés divers, un sentiment analogue, traduisant le refus du jeune d'endosser non pas tant le fait objectif du placement que l'image subjective de l'« enfant placé » (équivalent symbolique de l'enfant abandonné). La fugue du domicile familial exprime elle aussi presque toujours une crise du lien parental qui, sous des formes diverses, atteint le jeune dans sa sécurité de base et son identité profonde. Même si on les définit comme « enfants agissants », plusieurs jeunes fugueurs et fugueuses pourraient également être classés comme « enfants victimes », à titre d'enfants battus, abusés, négligés ou rejetés, à la différence toutefois que ces jeunes fuguent et posent d'autres gestes analogues précisément pour ne pas se voir, ni en leur for intérieur ni sur le

²⁸ Marc Impe et Alex Lefebvre, *La fugue des adolescents: d'une approche déterministe et linéaire à une approche phénoménologique et systémique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1981; D. Miller, F. Hoffman et R. Duggin, *Runaways: Illegal Aliens in Their Own Land*, New York, Praeger Publishers, 1980.

²⁹ Jean-François Saucier et Claude Marquette, « Cycles de l'adolescence, processus sociaux et santé mentale », *Sociologie et sociétés*, XVII, 1, avril 1985, p. 27-32.

³⁰ L. Bernier et al., op. cit.

plan social, comme des victimes de leur propre milieu. Ce réflexe de survie, qui vise à contrer une menace touchant davantage le sentiment d'identité que l'intégrité ou la sécurité physique, apparaît également chez des jeunes qui fuguent du domicile familial pour des motifs d'ordre plus proprement affectif, reliés à des bouleversements du contexte familial découlant, directement ou indirectement, de perturbations du couple parental. Refusant d'être les laissés pour compte de l'histoire amoureuse de leurs parents, ces jeunes fuguent comme pour rappeler qu'ils existent et qu'en dépit des désorganisations et réorganisations familiales, ils continuent, eux, d'être les fils ou les filles de l'un et l'autre de leurs parents.

La fugue, avec les processus psychosociaux qu'elle met en évidence, apparaît ainsi comme une forme de dramatisation non pas seulement des conséquences pouvant résulter pour l'enfant de conditions sociobiographiques particulières (pauvreté économique et sociale; désorganisation et anomie; monoparentalité) mais de l'importance et de la fragilité du lien de filiation lui-même comme pôle central de l'identité et condition véritable d'accès à l'autonomie³¹. Dans une société où, comme le souligne Olivier Mongin, «la famille est l'institution par excellence qui symbolise l'appartenance [...] quand, à son tour, la famille tourne sur elle-même et se détourne du monde, elle se heurte vite à l'enfant, un acteur imprévu qui rappelle que l'histoire est affaire de génération³²».

1.3 Impacts et conséquences de la fugue

[Retour à la table des matières](#)

Quelles qu'en soient la durée et les conditions de réalisation, la fugue n'est jamais un geste anodin. Les risques qu'elle comporte ne tiennent pas tant au fait qu'elle place momentanément, ou plus durablement, le jeune hors du contrôle des adultes qui en ont la garde, mais qu'elle traduit une perte du sentiment de confiance et d'assurance dans les proches, avec l'incertitude qui en découle, pour le jeune, de ses assises affectives et symboliques dans le monde. Le Breton classe à cet égard la fugue au rang des comportements de risques, qui apparaissent, selon lui, quand «les acteurs ne se sentent plus soutenus par leur communauté d'appartenance» et se lancent, conséquemment,

³¹ D. Le Breton, *op. cit.*

³² Olivier Mongin, *La peur du vide. Essai sur les passions démocratiques*, Paris, Seuil, 1991, p. 52.

«dans une quête personnelle aléatoire» pouvant aller, dans ce qu'il appelle le «comportement ordalique», jusqu'à «une mise en jeu de sa vie³³ ».

Tout laisse croire que, dans bon nombre de cas, cette mise en jeu est d'ordre surtout métaphorique et s'inscrit dans une stratégie de dernier recours où le jeune cherche, au moyen de la fugue ou d'autres conduites messages, à provoquer une réaction destinée à le rassurer sur le pouvoir qui lui reste d'émouvoir ses proches. Plusieurs jeunes qui ne fuguent qu'une fois en obtiennent sans doute une réponse suffisamment rassurante pour retrouver le minimum de confiance leur permettant de rompre le cercle vicieux de la dépendance affective et de renouer avec les véritables défis de l'adolescence. D'autres, cependant, y obtiennent plutôt confirmation de leur doute, ce qui accroît d'autant les probabilités que la fugue devienne chez eux une habitude et constitue un mode d'entrée dans la marginalité et la déviance.

Geste apparent d'autonomie précoce, la fugue peut alors contribuer, paradoxalement, à enfermer le fugueur, subjectivement et socialement, dans une spirale faite de tentatives répétées d'affirmation de soi qui, en raison des formes agressives et déviantes qu'elles empruntent, deviennent les signes, chaque fois plus évidents, d'un jeune en besoin de protection. Les témoignages de plusieurs jeunes fugueurs et fugueuses d'habitude font souvent état de fugues innombrables, ponctuant un itinéraire marqué par de nombreux placements successifs et une plongée de plus en plus profonde dans les conduites d'excès (fugues avec assauts, violence de rue, drogue, prostitution, vols qualifiés, port d'armes), au défi du danger et, apparemment, sans souci des conséquences immédiates ou à long terme de leurs gestes. Ces fugueurs d'habitude donnent l'image d'enfants furieux, qui se sentent justifiés d'agir comme ils le font parce qu'injustement traités par la vie et qu'une simple mesure d'«arrêt d'agir», en l'absence d'un processus beaucoup plus global et personnel d'accès à la maturité, ne saurait apaiser. Certains jeunes fugueurs parviennent, par eux-mêmes ou avec l'aide extérieure, à trouver une issue à cette quête vertigineuse de sens et d'appartenance. D'autres, à la veille d'atteindre leur majorité, continuent encore à fuguer, comme pour indiquer que les problèmes d'enfance ne disparaissent pas automatiquement dès qu'on perd son statut d'enfant.

³³ D. Le Breton, *op. cit.*, p. 62.

1.4 L'issue de la fugue

[Retour à la table des matières](#)

La majorité des cas de fugues, même parmi ceux qui font l'objet d'un signalement, trouvent apparemment leur solution dans le secret du cercle familial, dans la sphère même où se situe généralement la source du problème que le fugueur cherche plus ou moins confusément à exprimer. Dans ce processus de résolution de la fugue, les acteurs extérieurs les plus souvent sollicités appartiennent au groupe des pairs. L'accueil discret et spontané que les fugueurs semblent ainsi trouver à l'intérieur de leur groupe d'amis contribue vraisemblablement au passage à l'acte, mais concourt en même temps à contenir la fugue dans des limites restreintes. On peut donc dire que, par rapport aux fugueurs, les pairs sont souvent appelés à jouer un rôle d'«intervenant naturels», rôle sur le modèle duquel pourraient d'ailleurs sans doute prendre forme des modes plus concertés d'intervention. Ce rôle des pairs reste néanmoins limité et subordonné aux réponses attendues du milieu familial.

Les cas de fugues chroniques entraînent souvent un recours à la solution du placement, avec des résultats variables, comme l'indiquent à la fois les statistiques policières sur les disparitions et les témoignages individuels de fugueurs ayant fait un ou plusieurs séjours en institution. Certains fugueurs semblent trouver en milieu institutionnel l'attention et les ressources répondant au moins en partie à leurs besoins. D'autres s'opposent farouchement à toute forme d'intervention institutionnelle. D'autres encore choisissent de ruser avec le système de la prise en charge, sans adhérer véritablement à la démarche de réadaptation qui leur est proposée. Dans tous les cas, l'issue de leur parcours de fugueurs relève néanmoins d'un processus plus profond de réconciliation avec leur propre histoire sociale et familiale, par rapport à laquelle les professionnels de l'intervention ne peuvent jouer qu'un rôle limité, en aidant le jeune soit à renouer progressivement des liens avec son milieu d'origine, soit à faire le deuil d'une enfance à jamais perdue.

Chez ceux pour qui la fugue marque l'entrée dans un style de vie, les moyens de survie deviennent vite un problème. Pour certains, la prostitution peut alors apparaître comme un élément de solution.

2. La prostitution des mineurs

[Retour à la table des matières](#)

Si la prostitution constitue un phénomène connu depuis toujours dans diverses sociétés, une discrétion beaucoup plus grande entoure la prostitution des mineurs que celle des adultes. Non pas que le phénomène soit récent au point de n'avoir pu encore attirer l'attention: déjà dans une recherche entreprise en 1855 auprès d'un échantillon de 2 000 prostituées de New York, Sanger estimait à 38 % la proportion des prostituées n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans³⁴. La rareté des travaux de recherche n'en demeure pas moins à l'image de cette discrétion, qui touche la prostitution masculine encore plus que celle des jeunes filles. Au Canada, une source d'information émerge entre les autres: le rapport Badgley³⁵, issu des travaux d'un comité fédéral d'enquête sur les infractions sexuelles à l'endroit des enfants et des jeunes. Les enquêtes commandées par le comité demeurent la source d'information la plus complète sur la prostitution des mineurs au Canada; les données qu'elles fournissent vont largement dans le même sens que celles dont font état d'autres travaux du même ordre menés ailleurs. Aussi en faisons-nous ici un large usage, tout en recourant à d'autres sources là où il en existe. Le recours moindre que nous faisons aux travaux étrangers s'explique par le souci de fournir une image qui soit la moins éloignée possible de la situation au Québec. Aucune recherche ne présente une vue d'ensemble sur la prostitution des mineurs au Québec même.

³⁴ William W. Sanger, *The History of Prostitution*, nouvelle édition, New York, Eugenics Publishing Co., 1937, p. 452 (Édition originale: Medical Publishing Co., 1897).

³⁵ Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Approvisionnement et services Canada, 1984, 2 vol. L'usage désigne ce rapport sous l'appellation de «Rapport Badgley», du nom du président du comité; c'est cette appellation que nous utilisons dans la suite du texte. Il y a lieu d'ajouter que la thèse de doctorat en criminologie de Germain Trottier devrait apporter des éclairages significatifs sur la prostitution des garçons; elle n'était toutefois pas disponible au moment d'écrire ce chapitre, n'étant pas encore terminée.

2.1 Nature, ampleur et manifestations du phénomène

[Retour à la table des matières](#)

Même si, comme le souligne Hanigan³⁶, il semble y avoir consensus sur le fait que la prostitution des mineurs se pratique dans la plupart des villes grandes et moyennes du Québec et que, malgré son accroissement au cours des années 1980, la prostitution des garçons demeure plus limitée que celle des filles, la mesure précise de l'ampleur du phénomène nous échappe. Les données disponibles concernent soit des échantillons dont on ne prétend pas qu'ils constituent une proportion identifiée de la population des mineurs qui se prostituent, soit des échantillons de jeunes qui, faisant l'objet d'interventions, ont été sélectionnés d'une manière qui leur enlève tout caractère représentatif de l'ensemble de cette population³⁷. Quelle que soit donc l'ampleur actuelle du phénomène, et qu'il ait ou non connu depuis une quinzaine d'années l'accroissement qu'on lui attribue souvent, l'opinion est fréquemment émise que le traitement que l'on en fait lui a conféré le statut de problème social au cours des dernières années³⁸. Si vraisemblable cette hypothèse soit-elle, il demeurerait néanmoins intéressant de la vérifier par une étude à caractère historique: notre perception des problèmes sociaux demeure souvent trop actuelle, et la mémoire collective oublie facilement les problèmes autour desquels les acteurs sociaux s'activaient une ou deux générations plus tôt.

Les termes mêmes dans lesquels la littérature savante définit le problème de la prostitution se sont transformés avec le temps. Examinant les écrits portant sur la prostitution des garçons, Trottier suggérait en 1984 que l'on était passé «d'une vision déficiente et pathologique au cours des années 1950 à une vision plus psychodynamique au cours des années 1975-1980»³⁹. Cette

³⁶ Patricia Hanigan, *La jeunesse en difficulté*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 111.

³⁷ Le rapport Badgley constitue un bon exemple du premier groupe. Une illustration du second groupe peut être vue dans Camille Messier, *Les troubles de comportement à l'adolescence et leur traitement en centre d'accueil de réadaptation à la suite d'une ordonnance de protection*, Québec, Ministère de la Justice du Québec, commission de protection des droits de la jeunesse, 1989, p. 57.

³⁸ Voir, par exemple: D. Kelly Weisberg, *Children of the Night: A Study of Adolescent Prostitution*, Lexington, Mass., Lexington Books, 1985, p. 1-17, ou encore Kamal Fahmi, *La prostitution des mineurs: construction d'un problème social*, Montréal, Fondation Jeunesse 2000, 1987.

³⁹ Germain Trottier, «La prostitution masculine des jeunes», *Service social*, 33, 2-3, 1984, p. 297.

observation pourrait être mise à jour en ajoutant que les principales études des années 1980 ont plus mis l'accent sur les dimensions sociales que psychologiques du phénomène (ce qui, sans doute, colore la recension que nous en faisons ici).

La prostitution n'est pas pratiquée de la même façon par tous les mineurs qui s'y adonnent. Au-delà des différences qui les distinguent, les classifications proposées par divers auteurs font voir que certains mineurs sont engagés dans la prostitution comme dans un métier dont ils se voient les professionnels; que, pour d'autres, la prostitution constitue une activité régulière, mais à temps partiel; que d'autres ne s'y livrent que dans certaines situations (un manque temporaire d'argent, par exemple); alors que pour d'autres qui ont «pris la rue» la prostitution constitue un des éléments de la vie dans la rue qui peut également inclure d'autres activités telles que le vol, le trafic de drogue, etc ⁴⁰.

Souvent après avoir pratiqué la prostitution à partir de la rue, un nombre limité de jeunes travaillent sur appel (*call girls* et *call boys*); ceux-ci forment un groupe à part, qui semble souvent considéré comme ayant atteint un statut supérieur dans le métier. La majorité des jeunes prostitués contactent plutôt leurs clients surtout dans la rue, dans des bars et dans divers lieux publics (halls d'hôtels, restaurants, centres commerciaux, etc.) ⁴¹. L'on suggère toutefois que les garçons auraient tendance à se faire moins visibles dans les lieux publics depuis peu, ce que l'on expliquerait par la montée du sida et «un virage à droite des mentalités» ⁴². Le contact entre les jeunes et leurs clients semble plutôt se faire d'une manière qui vise à éviter l'infraction de sollicitation aux fins de prostitution, les jeunes indiquant leur disponibilité sans recours à des avances insistantes et importunes pour les passants. S'affichant plutôt par leur habillement, leurs attitudes, leurs gestes (un regard, un sourire) ou leurs poses, il ne leur est souvent pas nécessaire d'aborder les clients directement: ceux-ci les choisissent et leur font des propositions ⁴³. Selon les jeunes ayant participé à la recherche commandée par le Comité Badgley, les actes de prostitution s'accomplissent principalement dans l'automobile du client, dans une chambre d'hôtel et, pour la prostitution masculine, dans la chambre ou l'appartement d'un tiers; le fait que les jeunes filles évitent des lieux qu'elles ne connaissent pas tient probablement à leur vulnérabilité et à la crainte de violence qui en découle ⁴⁴. Les actes les plus fréquemment pratiqués sont la fellation, suivis pour les jeunes filles par les rapports coïtaux. Les actes sadomasochistes apparaissent peu fréquents. La grande majorité des

⁴⁰ La classification évoquée ici est proposée par Weisberg, *op. cit.*, p. 40.

⁴¹ Rapport Badgley, p. 1099.

⁴² P.I.A.M.P. Inc., *Rapport annuel 1990*, Montréal, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s, 1991, p. 42.

⁴³ Rapport Badgley, p. 1103.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 1104

jeunes refusent l'exécution de certains actes, parmi lesquels les rapports anaux reviennent le plus souvent. Les contacts sont brefs: ils ne dépassent pas la demi-heure pour 87% des filles et 56% des garçons. Les échanges émotifs semblent en être absents, les jeunes ayant tendance à se détacher affectivement des actes qu'ils accomplissent et, surtout dans le cas des filles, à éviter tout rapport personnel avec les clients ⁴⁵.

Toujours selon le rapport Badgley, la quasi-totalité des clients des prostitués (garçons et filles) sont des hommes. La prostitution masculine est d'abord et avant tout homosexuelle, contrairement à la prostitution féminine. Parlant de leur dernier client, les jeunes les situent en majorité (près de trois sur cinq) entre 35 et 49 ans. Parmi ceux dont ils connaissent le statut conjugal, un garçon sur trois et deux filles sur trois déclarent que ce dernier client était marié. Si les clients proviennent de divers milieux sociaux, on observe néanmoins une plus forte concentration de membres de professions libérales, d'employés de bureau et de cadres parmi les clients des garçons, alors que la clientèle des jeunes filles compte proportionnellement plus d'ouvriers ou de travailleurs de l'industrie des services. Il se dégage plus de pitié que d'attrait ou d'agressivité de la description que font les jeunes de leurs clients habituels: ceux-ci leur apparaissent comme peu attirants, esseulés, plutôt mal dans leur peau, vieux et ayant de l'argent ⁴⁶. Il arrive que certains garçons développent une liaison avec un client et vivent avec lui pendant un temps; ils ne délaissent pas nécessairement la prostitution pour autant. L'homme qui les entretient ainsi ne joue toutefois pas le rôle de souteneur; celui-ci n'existe que dans le contexte de la prostitution féminine, alors que les garçons travaillent de façon autonome.

L'ampleur réelle du phénomène du proxénétisme est difficile à évaluer. Parmi les jeunes filles interviewées dans le cadre des recherches commandées par le Comité Badgley, seulement 10 % déclarent travailler pour un souteneur, alors que 38% déclarent l'avoir fait antérieurement. Le comité estime toutefois qu'entre la moitié et les trois quarts des jeunes filles devaient avoir un souteneur au moment de l'entrevue, la crainte de représailles de la part de ce dernier les empêchant d'en faire état. Le rapport du comité présente les relations entre la prostituée et le souteneur comme étant marquées par la tendresse, mais surtout par l'exploitation, la domination et la brutalité. Les prostituées désignent leur souteneur comme leur ami leur amant ou leur fiancé, nombre d'entre elles déclarant l'aimer et être aimées en retour. En revanche, les souteneurs maintiennent leur contrôle sur les jeunes filles, usant au besoin de force ou d'autres moyens (comme la fourniture de drogues à des prostituées qui en sont dépendantes). Ils semblent souvent leur témoigner «un mépris sans bornes», les considérant «comme des êtres stupides et faibles, juste bons à être

⁴⁵ *Ibid.*, p. 1106-1107.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 1142-1147.

leurs esclaves ⁴⁷. Accentuant ainsi la dévalorisation déjà avancée de l’image que la prostituée a d’elle-même, le souteneur peut accroître son emprise sur elle: celle-ci peut ressentir un besoin accru du souteneur, se percevant comme trop vulnérable pour se tirer d'affaire seule ⁴⁸.

Les jeunes filles travaillant pour un souteneur le voient garder une part substantielle de leur revenu, que le Comité Badgley évalue aux six septièmes des gains. Un sondage fait auprès d'un groupe de jeunes prostituées pour le même comité fait voir que, dans ce groupe de jeunes, les revenus bruts quotidiens étaient en moyenne de 140 \$ pour les garçons et de 215\$ pour les filles; la différence de revenus entre les deux sexes s'expliquerait par les limites physiologiques que la capacité d'érection impose à un garçon quant au nombre de clients qu'il peut avoir dans une journée ⁴⁹. Ces chiffres, qui datent déjà de près de dix ans, montrent bien que, dans un contexte d'où les proxénètes sont absents, la prostitution peut être fort lucrative. Les tarifs ne sont forcément pas uniformes. Ils dépendent de l'apparence de la jeune fille ou du garçon; ils sont aussi fonction du client, des actes et du temps demandés, ainsi que de l'offre et de la demande sur le marché local. Les revenus dépendent également de l'implication dans la prostitution, qui peut varier d'une jeune à l'autre.

En bref, la prostitution demeure un phénomène sur lequel on a jeté un regard qui a évolué dans le temps; dont on ne saisit pas l'ampleur avec précision; qui donne lieu à des implications différentes selon les jeunes; dont la pratique se fait principalement (mais non exclusivement) à partir de la rue; qui se caractérise par des échanges brefs et axés sur la prestation des services entre les jeunes et leurs clients; où la clientèle est formée pour l'essentiel d'hommes d'âge moyen, souvent mariés; qui peut être lucratif, sauf pour les jeunes filles qu'exploite un souteneur.

2.2 Les jeunes et leur introduction dans la prostitution

[Retour à la table des matières](#)

Qui sont ces jeunes qui se prostituent? Et comment s'est produite leur introduction dans la prostitution?

⁴⁷ *Ibid.*, p. 1151.

⁴⁸ Pour une présentation plus complète du régime des souteneurs, voir le rapport Badgley, p. 1149-1169.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 1110 et 1161.

L'échantillon étudié par le Comité Badgley incluait des jeunes de 14 à 20 ans, la moyenne d'âge déclaré étant de 17,6 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. Le comité estimait toutefois qu'un certain nombre de jeunes s'étaient déclarés plus âgés qu'ils ne l'étaient réellement par crainte de se faire signaler aux services sociaux ⁵⁰. Il convient donc de se rappeler que, s'ils sont tous de jeunes prostitués, les répondants ayant participé au sondage du comité ne sont pas tous mineurs aux yeux de la loi.

Ces mêmes jeunes sont très souvent sous-scolarisés, les quatre cinquièmes ne fréquentant plus l'école ⁵¹. On conçoit dès lors qu'observant un phénomène similaire, des études menées à l'étranger aient constaté que la majorité des jeunes étaient sans emploi lors de leurs débuts dans la prostitution, et que seuls des emplois non spécialisés et peu rémunérateurs pouvaient éventuellement leur être accessibles ⁵².

Issus de milieux socio-économiques divers (le Comité Badgley se déclarait frappé par la forte proportion des jeunes ayant grandi dans des milieux de classe moyenne ⁵³), ces jeunes évoquent la vie familiale qu'ils ont connue particulièrement en termes de disputes et discussions continuelles, d'abus d'alcool, de sévices reçus ⁵⁴. Les souvenirs remémorés font presque toujours référence à une situation malheureuse, l'évocation d'une famille heureuse et de parents unis n'étant observée que chez une minorité de jeunes ⁵⁵.

Si la recherche existante semble unanime sur le fait qu'un certain nombre de jeunes qui se prostituent ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, le Comité Badgley estime l'incidence de ce phénomène semblable à celle que l'on trouve dans l'ensemble de la population ⁵⁶; d'autres recherches font toutefois état d'un taux supérieur à celui que l'on trouve ailleurs dans la population ⁵⁷. Il apparaît clairement toutefois que les jeunes prostitués se distinguent en ce que leur première expérience sexuelle (le plus souvent avec des amis ou des connaissances) se situe à un âge nettement plus précoce que celui des autres jeunes en général. Selon le Comité Badgley, 77 % des garçons et 62% des jeunes filles prostitués avaient eu une première expérience sexuelle à treize ans, contre 5% des garçons et 2% des filles du même âge dans l'ensemble de la population.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 1060.

⁵¹ *Ibid.*, p. 1066.

⁵² Voir par exemple D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 158.

⁵³ Rapport Badgley, p. 1062-1063; D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 87.

⁵⁴ D. K. Weisberg (*op. cit.*, p. 47 et 93) fait même état de mauvais traitements physiques dans l'enfance pour un tiers des garçons et deux tiers des filles.

⁵⁵ Rapport Badgley, p. 1061 et 1074.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 1068.

⁵⁷ Voir, par exemple: G. Manseau, *Prostitution juvénile masculine et abus sexuels subis dès l'enfance*, mémoire de maîtrise en psycho-éducation, Université de Montréal, 1988, p. 14 et 77.

L'orientation sexuelle des jeunes prostitués est dans une large mesure à l'image de leur pratique de prostitution. Selon les données fournies dans le rapport Badgley, les jeunes filles, dont la clientèle est essentiellement masculine, se déclarent hétérosexuelles à 73 %, la grande majorité des autres se présentant plutôt comme bisexuelles que comme lesbiennes. À l'inverse, pratiquant une prostitution presque exclusivement homosexuelle, seulement 23 % des garçons se déclarent hétérosexuels; les homosexuels et les bisexuels comptent chacun pour 31 % du groupe, les quelques autres garçons ne se déclarant pas fixés ou se présentant comme transsexuels ou travestis ⁵⁸. Cette différence importante entre les jeunes prostitués des deux sexes est confirmée par les données d'autres recherches. Elle va dans le sens de l'hypothèse émise par plusieurs suivant laquelle un des facteurs qui pourraient amener certains garçons à se prostituer serait leur désir de s'intégrer au milieu gai. Issus de milieux qu'ils perçoivent comme rejetant leur homosexualité, ils chercheraient dans la prostitution un moyen qui, tout en leur assurant des revenus, leur permettrait d'interagir avec d'autres homosexuels, de se sentir acceptés et appréciés comme homosexuels, et d'y trouver en même temps une gratification sexuelle ⁵⁹.

L'importance de facteurs psychologiques est soulignée par certaines études. On y invoque notamment un développement handicapé en bas âge en raison de privations émotives; des sentiments dépressifs, d'impuissance, d'incertitude, d'hostilité, de désespoir; la crainte d'être abandonné; des mécanismes d'adaptation déficients; un besoin d'éviter la confrontation avec sa propre situation émotive par une activité constante et un comportement de fugue; une carence affective qu'un appétit insatiable de consommation vise à compenser; une difficulté à établir des relations avec les autres et une tendance au retrait émotif; un besoin de se convaincre de son attrait physique par des contacts sexuels avec de nombreux partenaires ⁶⁰. Ces facteurs — et d'autres encore — sont invoqués pour expliquer la présence de prédispositions chez certains jeunes: placés dans une situation où ils pourraient se prostituer, ceux-ci seraient ainsi plus susceptibles que d'autres de franchir le pas.

L'incidence de la fugue du foyer semble caractériser l'ensemble des jeunes concernés: pour le Comité Badgley, près de quatre jeunes prostitués sur cinq en ont fait l'expérience au moins une fois, les fugues nombreuses ou régulières étant plus le fait des filles que des garçons. Le motif le plus souvent invoqué par les jeunes (près de trois jeunes sur cinq) pour expliquer leurs fugues est le désir d'échapper aux problèmes familiaux. Une fois en fugue, leurs principales

⁵⁸ Rapport Badgley, p. 1059.

⁵⁹ Voir notamment D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 56, 160, 167; G. Manseau, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁰ Un sommaire d'études présentant des facteurs de cet ordre peut être trouvé dans les études de D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 101-103, et de G. Trottier, *op. cit.*

sources de revenus résident, par ordre décroissant, dans la prostitution, le vol et l'argent apporté de la maison ou emprunté à des amis ⁶¹. D'autres études évoquent un lien immédiat entre la fugue et la prostitution, faisant état d'une proportion importante de jeunes ayant mené ou même débuté leurs activités de prostitution à l'occasion d'une fugue ⁶². Le phénomène est fort compréhensible. Sous-scolarisés, sans domicile pour être joints par un employeur, n'ayant souvent pas l'âge requis pour travailler, ces jeunes en fugue peuvent difficilement avoir accès à un emploi. La prostitution apparaît alors comme un moyen de survie accessible, permettant de gagner rapidement de bons montants d'argent.

Quelle que soit leur importance, la fugue et d'autres éléments de l'expérience des jeunes n'expliquent pas en entier l'introduction dans la prostitution. Des éléments de contexte doivent aussi exister. Selon Luckenbill ⁶³, l'implication initiale peut survenir dans trois types de contextes. Le premier est celui où la prostitution constitue un moyen de survie: les besoins financiers assaillent le jeune qui, parfois en fugue, peut difficilement espérer pouvoir y faire face au moyen d'un emploi régulier. La rencontre d'un ami ou d'une personne impliquée dans la prostitution (prostitué, souteneur ou client potentiel) peut alors jouer un rôle important pour présenter la prostitution au jeune comme un moyen facile, lucratif et peut-être agréable (s'il en tire une satisfaction sexuelle) de se sortir de ses difficultés financières. Définie comme essentielle à la survie, la prostitution devient plus acceptable aux yeux du jeune lui-même, particulièrement si elle ne concorde pas avec son orientation sexuelle; les réticences initiales que le jeune peut avoir peuvent ainsi être neutralisées. Le second type de situation est celui du jeune qui n'a pas de problèmes financiers particuliers, mais pour qui une source importante d'argent de poche apparaît attrayante, et que les circonstances mettent en contact avec des adultes qui lui offrent de l'argent en retour d'activités sexuelles. Ici encore, le paiement devient la justification principale du geste aux yeux du jeune. Enfin, le troisième type de situation survient lorsqu'un jeune est amené à se prostituer par coercition ou supercherie de la part d'un adulte (notamment un souteneur). Ces cas ne constituent toutefois qu'une faible minorité, que le Comité Badgley évalue à 4 % des garçons et 16 % des jeunes filles qui se prostituent. On comprend donc que les motifs invoqués par les jeunes pour expliquer leur recours à la prostitution sont d'abord et avant tout d'ordre financier: possibilité de gagner rapidement de l'argent jointe à l'impossibilité d'avoir accès à un travail rémunérateur ⁶⁴.

⁶¹ Rapport Badgley, p. 1071-1073.

⁶² Voir D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 100 et 121.

⁶³ D.F. Luckenbill, «Entering Male Prostitution», *Urban Life*, 14, 2, 1985, p. 131-153.

⁶⁴ Rapport Badgley, p. 1082-1083.

Pour ceux qui ne se limitent pas à un premier contact avec un client, l'implication régulière dans la prostitution ne suit pas nécessairement de façon immédiate ce premier contact. Elle s'effectue suivant un processus séquentiel que, dans une perspective interactionniste, James propose de définir comme suit: adaptation à une image de soi négative; intégration du comportement lié à cette image, appuyée par un étiquetage informel; assimilation à la sous-culture et développement d'une identité déviante; et enfin étiquetage formel et identification de soi comme prostitué, avec un engagement subséquent dans la prostitution comme style de vie ⁶⁵. Cette intégration régulière requiert du jeune qu'il assimile une série d'apprentissages essentiels à la pratique de la prostitution: comment éviter les policiers, les clients dangereux, les maladies transmissibles sexuellement, et comment se protéger à leur endroit; comment identifier les bons endroits et recruter les clients; quels tarifs exiger, compte tenu des services demandés, du client, de l'endroit, des conditions du marché; comment négocier avec les clients et à quel moment se faire payer; quels rapports entretenir avec les autres membres du métier (les avertir de la présence policière, ne pas leur enlever de clients) ou avec un souteneur (le respecter, lui verser l'argent promis, ne pas faire affaire avec un autre souteneur), et ainsi de suite. C'est ici qu'intervient l'importance de la présence d'autres personnes qui puissent initier le jeune à ces divers aspects du métier. Les interactions entre prostitués contribuent au premier chef à cette intégration des normes du milieu. Des clients et, pour certaines jeunes filles, des souteneurs contribuent à cet apprentissage. À mesure qu'il y a progression, le jeune maîtrise mieux le métier et ses craintes diminuent; les satisfactions qu'il en tire (revenu élevé, absence de contrôle parental, une certaine excitation liée au style de vie, etc.) stimulent son implication ⁶⁶.

En bref, ces jeunes viennent de milieux socio-économiques divers et décrivent le plus souvent leur expérience familiale en termes négatifs. Ils sont sous-scolarisés et, en conséquence, les emplois réguliers lucratifs leur sont inaccessibles. Leur première expérience sexuelle semble avoir été précoce, et leur orientation sexuelle tend à être à l'image du type de prostitution qu'ils pratiquent. Souvent (mais pas nécessairement) à l'occasion d'une fugue, ils font l'expérience de la prostitution principalement pour l'argent qu'ils peuvent en tirer. Ils sont introduits puis socialisés dans le métier par diverses personnes, l'implication dans la prostitution se faisant de façon graduelle.

⁶⁵ J. James (*Entrance into Juvenile Prostitution*, Washington, D.C., National Institute of Mental Health, 1980, p. 118-125), selon le résumé de D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 157.

⁶⁶ Ne serait-ce qu'en raison du manque d'espace, nous n'avons pu accorder à certains autres facteurs le traitement approprié. Diverses lectures, dont celles de D.K. Weisberg, *op. cit.* et du rapport Badgley, peuvent permettre de combler certaines lacunes de notre texte. une présentation brève mais intéressante est également proposée dans un document inédit de J. Lajoie, *Guide d'intervention en matière de prostitution des mineurs (les filles et les garçons)*, Montréal, Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, 1983.

2.3 Les conséquences de la prostitution et les problèmes qui y sont associés

[Retour à la table des matières](#)

Certains phénomènes peuvent être clairement identifiés comme des conséquences des activités de prostitution. D'autres y sont souvent associés, sans qu'un lien de causalité ne soit évident.

Les maladies transmissibles sexuellement constituent le principal problème de santé des jeunes prostitués, encore que leur mode de vie (travail à l'extérieur, souvent peu habillés, heures irrégulières, mauvaise nutrition) les rendent vulnérables à beaucoup d'autres maladies qu'ils ne sont pas toujours assidus à faire soigner⁶⁷. Plus du tiers des jeunes interviewés pour le Comité Badgley avaient déjà contracté la gonorrhée et un sur huit, la syphilis; aucune donnée n'est fournie sur le sida, qui n'avait à l'époque de la recherche ni la notoriété ni l'incidence qu'on lui connaît aujourd'hui. Les maladies transmissibles sexuellement semblaient légèrement plus présentes chez les filles que chez les garçons, même si ces derniers avaient tendance à faire un usage beaucoup plus restreint de préservatifs que les jeunes filles⁶⁸. D'autres conséquences physiques sont relevées dans les écrits, au nombre desquelles on trouve les grossesses non désirées et le vieillissement précoce⁶⁹.

Les jeunes prostitués vivent également des difficultés d'ordre émotif et social. L'on fait état de hauts taux de suicides, idées suicidaires et tentatives de suicides; d'une image négative de soi; du développement d'une ambivalence ou d'une désensibilisation à l'égard des activités sexuelles, qu'on en vient à ne voir que comme un moyen de gagner de l'argent; d'un désengagement dans les relations avec autrui, qu'est susceptible d'accentuer le rejet par le milieu d'origine; d'une perte de confiance dans le milieu adulte; de la substitution d'un système d'exploitation au système relationnel que développe normalement un jeune à cet âge. Les jeunes filles semblent plus vulnérables que les garçons, développant apparemment moins de réseaux sociaux, d'amitiés et autres relations sur lesquels elles pourraient compter pour un soutien émotif et

⁶⁷ D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 116 et 167.

⁶⁸ Rapport Badgley, p. 1114-1115. Si ces données confirment une prévalence importante de maladies vénériennes chez les jeunes prostitués, elles invitent à ne pas donner dans la dramatisation de l'omniprésence de ces maladies. Voir à ce sujet la mise en garde de J. Robert, «Santé et prostitution» dans: *La prostitution des jeunes: entre le drame et la banalité*, Montréal, Éditions Convergence, 1984, p. 70.

⁶⁹ D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 114; M. Dorais et D. Ménard, *Les enfants de la prostitution*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, p. 88-90.

de l'assistance; certaines recherches font ressortir l'existence d'un type de camaraderie qui serait plus présent chez les garçons, qui trouveraient dans la *Street corner society* une source de support ⁷⁰.

Mais la rue n'offre pas que du support: elle apporte sa part de violence. Vivant et opérant souvent dans des zones à haut taux de criminalité, travaillant fréquemment le soir et aux petites heures du matin, faisant régulièrement affaire avec des clients qu'ils ne connaissent pas, portant parfois des sommes substantielles sur eux, associés au marché du sexe, les jeunes prostitués sont susceptibles d'être des victimes privilégiées de vols, d'agressions sexuelles et d'autres actes de violence. Selon le Comité Badgley, près de deux jeunes prostitués sur trois ont été attaqués au moins une fois en faisant le trottoir; plus vulnérables, les jeunes filles sont agressées en plus grand nombre (70%) que les garçons (51%). Les principaux agresseurs désignés par les jeunes sont, par ordre décroissant d'importance, des clients, d'autres membres du milieu (souteneurs, autres prostitués, trafiquants de drogue) et des policiers. Alors qu'ils semblent beaucoup moins menacés par les clients et les souteneurs que les filles, les garçons rencontrent par contre à l'occasion un type de violence qui leur est particulière: les agressions commises par des homophobes ⁷¹.

Les contacts avec la justice comptent également parmi les problèmes rencontrés par les jeunes prostitués. Non pas que ceux-ci soient fréquemment déclarés coupables de sollicitation aux fins de prostitution: le rapport Badgley suggère que cela ne se produit que dans une minorité de cas (5% des garçons et 12% des filles). Les infractions pour lesquelles ils sont condamnés sont d'abord des infractions contre la propriété (vols, recels, etc., pour 50 % des jeunes), suivies de délits de flânerie (25% des jeunes), d'infractions d'ordre sexuel (18% des jeunes), de voies de fait (12% des jeunes), d'usage ou possession d'alcool ou de drogue (9% des jeunes) ⁷². Ce contact avec la délinquance n'est pas le même pour tous. Weisberg le rappelle dans son étude des garçons prostitués, où il fait état de deux sous-cultures caractérisant la prostitution masculine de grandes agglomérations métropolitaines: d'une part, une sous-culture de pairs délinquants, où la prostitution n'est qu'un des aspects de cette vie de la rue qui inclut également le trafic de drogue, la mendicité et la délinquance; d'autre part, une sous-culture gaie, où la prostitution est un gagne-pain permettant en même temps de répondre à des besoins sexuels et de favoriser l'interaction sociale avec d'autres homosexuels ⁷³. Si cette observation ne peut s'appliquer intégralement aux jeunes filles, elle fait cependant ressortir une réalité qui vaut également pour ces dernières, à savoir que l'implication dans la délinquance n'est pas le fait de tous les jeunes prostitués. Et si pour certains

⁷⁰ D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 113,167,168; M. Dorais et D. Ménard, *op. cit.*, p. 79-88.

⁷¹ Rapport Badgley, p. 1116-1117.

⁷² *Ibid.*, p. 1123.

⁷³ D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 19.

d'entre eux la délinquance fait partie d'un style de vie, il convient d'ajouter que ces jeunes pratiquent une déviance sexuelle à haute visibilité, attirant facilement l'attention des citoyens et de la police, de telle sorte qu'ils sont peut-être plus susceptibles que d'autres d'être repérés et identifiés lorsqu'ils sont impliqués dans des infractions.

La consommation de drogue constitue un autre problème que l'on associe fréquemment à la prostitution. Le Comité Badgley évalue à près des deux cinquièmes des jeunes prostitués (38 %) ceux qui consomment régulièrement de la drogue ou sont toxicomanes. La consommation semble plus forte chez les garçons que chez les filles, et elle s'accroît avec l'intégration au milieu de la prostitution. Les motifs de consommation invoqués tiennent plus souvent au plaisir que procure la drogue qu'à sa capacité de faire diminuer l'anxiété ou les désagréments liés à la prostitution ⁷⁴.

En bref, divers problèmes sont causés par la prostitution ou lui sont associés, mais à des degrés divers: maladies transmissibles sexuellement, difficultés d'ordre émotif ou social, violence, implication dans la délinquance, consommation de drogue.

2.4 Le terme de la prostitution

[Retour à la table des matières](#)

Dans quelle mesure les prostitués mineurs deviennent-ils des prostitués adultes? Que leur réserve le futur? Nous ne disposons pas de données précises sur le sujet, et il ne fait pas de doute que des recherches qui jetteraient un éclairage sur cette question permettraient de placer dans une perspective plus nette la prostitution des mineurs. Une chose est certaine toutefois: la prostitution est un métier où la beauté physique associée à la jeunesse est trop valorisée pour que l'on puisse y vieillir. Cette exigence paraît particulièrement contraignante dans la prostitution masculine.

Invités à décrire en une phrase la vie qu'ils vivaient dans la rue, les deux tiers des jeunes interviewés pour le Comité Badgley expriment des sentiments négatifs. Interrogés sur les conseils qu'ils donneraient à un jeune qui voudrait commencer à se prostituer, la majorité répondent qu'ils lui recommanderaient de ne pas s'y engager. On tire de ces données l'image qu'une majorité de jeunes n'apprécie pas la situation dans laquelle ils se trouvent. Pourquoi alors s'y maintiennent-ils? Les réponses qu'ils donnent sont largement du

⁷⁴ Rapport Badgley, p. 1111-1112; D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 58.

même ordre que celles qui touchaient à leur implication initiale dans la prostitution: nécessité économique, faible scolarité, absence de solutions de rechange. Des facteurs sociaux et psychologiques complètent leur analyse des principaux obstacles auxquels ils sont confrontés: manque de soutien familial, composition du milieu social (amis), piètre image de soi, sentiments dépressifs. Aussi la prostitution est-elle susceptible d'apparaître à beaucoup comme une situation d'où l'on ne sort pas facilement. Non pas que ces jeunes n'entretiennent pas quelques perspectives quant à leur avenir: interrogés sur leurs attentes futures, ils s'expriment en termes de projets largement conventionnels: un bon emploi, un mariage heureux, des enfants⁷⁵. Ces aspirations coïncident toutefois mal avec la trajectoire sociale dans laquelle ils sont inscrits et dont ils ne peuvent se dégager facilement. Jusqu'au jour où les effets de l'âge se font visibles au point où l'inexorable loi de l'offre et de la demande écarte du marché ceux et celles qui ne s'en sont pas encore retirés.

3. Conclusion

La prostitution tout comme la fugue chez les mineurs ne sauraient s'expliquer par les seules caractéristiques personnelles des jeunes qui posent ces gestes et s'adonnent, de façon épisodique ou plus régulière, à ces pratiques. Il s'agit de phénomènes dont le sens et la portée plongent leurs racines dans les contradictions auxquelles peuvent être confrontés des enfants et des adolescents lorsque s'ajoutent aux bouleversements et défis propres à leur âge des réarrangements majeurs de leur milieu de vie mettant en cause leur sécurité affective et leur sentiment d'appartenance et d'identité. Ceux-ci se voient alors contraints de résoudre eux-mêmes un problème de présence parentale happant, tant qu'il n'est pas résolu, leur attention et leurs capacités d'acteurs.

L'un des paradoxes que mettent en évidence ces phénomènes est qu'on sort d'autant plus facilement de l'enfance qu'on a eu une enfance sans problème. Fugueurs et jeunes prostitués, et sans doute pourrait-on dire de même pour d'autres catégories de jeunes manifestant des troubles de comportements, apparaissent comme des individus frustrés de leur enfance et qui, pour un temps du moins, font de cette frustration une manière d'être et un point d'ancrage dans la vie.

⁷⁵ Sur ces divers points, voir le rapport Badgley, p. 1124-1134; D.K. Weisberg, *op. cit.*, p. 120,169

Bibliographie sélective

[Retour à la table des matières](#)

- Association des centres de services sociaux du Québec, *Les états de danger et la Loi sur la protection de la jeunesse*, Montréal, Association des centres de services sociaux, 1980.
- BERNIER, Léon, Anne MORISSETTE et Gilles ROY, *La fugue chez les adolescent(e)s: fuite d'un milieu ou réappropriation d'un destin*, rapport de recherche, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991.
- BRENNAN, T., D. HUIZINGA et D.S. ELLIOT, *The Social Psychology of Runaways*, Colorado Behavioral Research Institute, Lexington Books, 1978.
- Collectif, *La prostitution des jeunes: entre le drame et la banalité*, Montréal, Éditions Convergence, 1984.
- Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (rapport Badgley), *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1984, 2 vol.
- COTÉ, Marguerite-Michelle, *Les jeunes de la rue*, Montréal, Liber, 1991.
- FISHER, Joan, *Projet de recherche sur les enfants disparus (vol. 1)*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1989.
- HANIGAN, Patricia, *La jeunesse en difficulté*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990.
- IMPE, Marc et Alex LEFEBVRE, *La fugue des adolescents: d'une approche déterministe et linéaire à une approche phénoménologique et systémique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1981.
- JAMES, J., *Entrance into Juvenile Prostitution*, Washington, D.C., National Institute of Mental Health, 1980.

- JANUS, Mark-David, *et al.*, *Adolescent Runaways. Causes and Consequences*, Lexington, Mass., Toronto, Lexington Books, 1987.
- LE BRETON, David, *Passions du risque*, Paris, Métailié, 1991.
- LORD, Gabriel et Camille MESSIER, *La fugue du foyer familial à l'adolescence*, Québec, Gouvernement du Québec, Comité de la protection des droits de la jeunesse, 1985.
- LUCKENBILL, D.F., «Entering Male Prostitution», *Urban Life*, 14, 2, 1985, p. 131-153.
- MANSEAU, G., *Prostitution juvénile masculine et abus sexuels subis dès l'enfance*, mémoire de maîtrise en psycho-éducation, Université de Montréal, 1988.
- MESSIER, Camille, *Les troubles de comportement à l'adolescence*, Québec, Gouvernement du Québec, Commission de protection des droits de la jeunesse, 1989.
- MILLER, D., F. HOFFMAN et R. DUGGIN, *Runaways: Illegal Aliens in Their Own Land*, New York, Praeger Publishers, 1980.
- P.I.A.M.P. Inc., *Rapport annuel 1990*, Montréal, Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s, 1991.
- ROBERGE, Pierre, *Le système québécois d'aide aux jeunes en difficulté et à leurs parents*, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991.
- TROTTIER, Germain, «La prostitution masculine des jeunes», *Service social*, 33, 2-3, 1984.
- WEISBERG, D. Kelly, *Children of the Night: A Study of Adolescent Prostitution*, Lexington, Mass., Lexington Books, 1985.

Fin du texte.